

# Territoires



Photo : DREIF / GOBRY

**La politique nationale d'aménagement du territoire est préparée, coordonnée et mise en œuvre par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires dans le cadre des orientations définies par le Gouvernement lors des comités interministériels d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT).**

**Elle poursuit deux objectifs principaux au titre d'une stratégie d'aménagement et de développement durables du territoire :**

- **soutenir l'attractivité et la compétitivité des territoires ;**
- **renforcer la cohésion sociale et territoriale.**

En 2009 le budget de l'aménagement du territoire s'élève à 339,1 M€ (en CP) composé à 95 % de crédits d'intervention : fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et prime à l'aménagement du territoire (PAT). Les moyens mobilisés permettent notamment la mise en œuvre des décisions des CIACT et des contrats de projet État-régions 2007-2013. Compte tenu des crédits des autres programmes concourant à cette politique l'effort budgétaire de l'État en faveur de l'aménagement du territoire s'élève à 4,5 Md€.

## **Soutenir l'attractivité et la compétitivité des territoires (124,2 M€)**

### **Le développement des pôles de compétitivité**

La création des pôles de compétitivité a renforcé la compétitivité et l'attractivité des territoires en valorisant leurs atouts. Leur développement a permis de faire travailler ensemble entreprises, laboratoires de recherche et structures de formation. Au vu du bilan positif de cette politique, le Président de la République a décidé de la poursuivre pendant trois ans supplémentaires et de reconduire les crédits qui y sont consacrés (soit 1,5 Md€ à partir de 2009).

La DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire) est chargée de l'animation de ce dispositif, en lien avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. Elle accompagne par ses financements l'animation des pôles, leurs projets collectifs de développement (7,5 M€ en 2009). En 2009, l'action du ministère visera notamment à renforcer l'émergence de projets structurants en matière de recherche-développement dans le domaine des énergies renouvelables et de la gestion des ressources naturelles.

### **La redynamisation économique des territoires concernés par le redéploiement des armées**

La DIACT coordonne et pilote la politique d'accompagnement territorial du redéploiement des armées pour faciliter l'émergence de nouvelles dynamiques de développement dans les territoires concernés. Cette politique a pour but de recréer un volume d'emploi et d'activité économique comparable à celui supprimé sur le territoire concerné. Les instruments utilisés sont : des mesures de redynamisation territoriale (30 M€ en AE de FNADT en 2009), des mesures d'aides aux entreprises, des mesures de délocalisation d'emplois publics et la définition d'un plan de développement du « Grand Nord Est ».

### **L'accompagnement des mutations économiques**

La DIACT soutient les territoires dans leurs efforts de reconversion. Elle anime, depuis 2006, le réseau interministériel de veille territoriale sur les mutations économiques. Par ailleurs, elle prépare les décisions relatives aux contrats territoriaux et aux contrats de sites, elle en suit la mise en œuvre et participe à leur évaluation. L'objectif est d'intervenir le plus en amont possible et d'accompagner les territoires dans la conception de projets nouveaux créateurs d'activités diversifiées et d'emplois.

### **L'accompagnement des projets créateurs d'activités et d'emploi**

La prime à l'aménagement du territoire (PAT) - 34 M€ pour 2009 - contribue à la création de richesses et d'emplois dans les territoires : 33 296 emplois ont été créés avec son concours en 2005. Cet outil financier de la DIACT est relayé par les actions menées à l'international avec l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) : elle incite les entreprises étrangères à s'implanter en France, notamment dans des régions connaissant des mutations économiques. Le budget de fonctionnement de l'AFII est soutenu par le programme « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » à hauteur de 7,8 M€ pour 2009 dans le cadre d'une convention d'objectifs.

## **Renforcer la cohésion sociale et territoriale (193,3 M€)**

### **La valorisation des territoires ruraux et l'amélioration de l'accès aux services publics**

Les pôles d'excellence rurale (20 M€ de FNADT en 2009) contribueront à renforcer l'attractivité des territoires ruraux en valorisant leurs atouts. À ce jour, 379 pôles ont été labellisés. Dans le cadre des contrats de projets et en partenariat avec

les collectivités territoriales, la DIACT contribue à assurer un meilleur accès des usagers aux services publics grâce à la mutualisation de moyens, le développement de la polyvalence, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. La DIACT anime au plan national la concertation avec les élus et les grands opérateurs des services publics. Elle soutient également financièrement la mise en place des « relais service public ».

### **Le développement durable d'espaces sensibles**

Les objectifs de la politique d'aménagement du territoire se concrétisent aussi par la réalisation de projets d'envergure structurant l'ensemble du territoire concerné. Ces grands projets d'aménagement auxquels participent plusieurs ministères sont coordonnés par la DIACT. Ainsi peuvent être cités la restauration du caractère maritime du Mont Saint-Michel ou l'aménagement des sillons fluviaux tels que ceux de la Garonne, du Rhône ou de la Loire. De plus, certains espaces confrontés à des problématiques territoriales complexes, tels que le littoral et les massifs de montagne, nécessitent également, souvent dans un cadre interrégional, la mise en œuvre de politiques spécifiques et de stratégies territoriales visant leur développement durable.

### **Les grandes opérations d'aménagement et d'urbanisme**

La DIACT soutient des opérations d'aménagement et d'urbanisme dont l'objet est de contribuer à l'attractivité et à la cohésion des territoires concernés : réaménagement du littoral du Languedoc-Roussillon, opérations d'intérêt national sur le thème du rayonnement métropolitain (Euromed) à Marseille ou de revitalisation du centre ville à Saint-Étienne.

En 2008, a été créée auprès du nouveau secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale une administration de mission. D'ici fin 2008, deux grandes opérations seront présentées : la fondation d'un cluster technologique et scientifique de rang mondial autour du plateau de Saclay et le développement d'un grand territoire Plaine de France au nord-est de Paris.

Au printemps 2009, le lancement de nouveaux projets prioritaires permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire de façon cohérente et fin 2009, le secrétaire d'État présentera un projet global pour l'avenir de la région capitale.

L'effort global de l'État en faveur de l'aménagement du territoire, au-delà des actions de la DIACT, est présenté dans le document de politique transversale (DPT) « aménagement du territoire », qui est annexé au projet de loi de finances. 33 programmes, relevant de 15 missions, participent à cette politique, pour un montant total de 4,5 Md€, y compris les 338 millions d'euros de la DIACT. Le DPT indique également, pour l'année en cours et l'année suivante, la contribution de chaque programme aux contrats de projets État-région, le soutien financier de l'État aux pôles de compétitivité et aux pôles d'excellence rurale, ainsi que la ventilation régionale du Fonds européen de développement régional (FEDER).